



Certificate

OEKO-TEX® STANDARD 100

CHAMATEX

garantit la certification OEKO-TEX® STANDARD 100
et le droit d'usage de la marque.

CHAMP D'APPLICATION

Tissus et tricots écrus, teints ou apprêtés (y compris finition déperlante) en polyester, polyester Trévira CS, polyamide (avec et sans élasthanne), aramide, Nomex® méta-aramide, coton (avec ou sans élasthanne), viscose (écrus uniquement), laine et leurs mélanges. Tissus apprêtés composés de fils teints ou non, de fils enduits PU ou non en base polyester ou polyamide. Pouvant contenir des fibres antistatiques, pouvant être contrecollés entre eux, avec ou sans membrane PU. Elaborés exclusivement à partir de matières premières déjà certifiées selon OEKO-TEX® STANDARD 100 et pouvant contenir des fibres ayant des propriétés ignifuges acceptées par OEKO-TEX®.

CLASSE DE PRODUITS

II (articles en contact direct avec la peau) - Annexe 4



Ce certificat CQ 1100/1 est valide jusqu'au
30.09.2023.

DOCUMENTS EN APPUI

- ✓ Rapport de test : 22-02544
- ✓ Déclaration de conformité conforme à EN ISO 17050-1 comme demandé par OEKO-TEX®
- ✓ OEKO-TEX® Conditions Générales (ToU : terms of use)

Richard Martinetti
OEKO-TEX® certification manager

Des informations sur la conformité réglementaire (REACH, SVHC, POP, GB18401 etc.) sont disponibles sur oeko-tex.com/en/faq.

Le certificat est basé sur les méthodes de tests et le cahier des charges de OEKO-TEX® STANDARD 100 en vigueur au moment de l'évaluation.

Lyon, 2022-11-29

